

AFFRANCHIR
AU TARIF
EN VIGUEUR

USH OCCITANIE MIDI & PYRÉNÉES

104, avenue Jean Rieux
31500 TOULOUSE

POUR ALIMENTER LES DÉBATS

ACCUEIL

ÉLÉMENTS DE CADRAGE

Ce que dit la loi Elan !

- Adil d'Occitanie,
- USH Occitanie Midi & Pyrénées,
- Mission d'accompagnement de la Loi Elan, tissu des organismes : Marie-Dominique De Veyrinas ou Pierre Quercy

Scribing : Nos débats en dessin

REGARDS CROISÉS

Les moyens et les interrogations des collectivités

- Le Conseil Régional
- Parole d'un département : Haute-Garonne

- Parole d'une commune : Commune de LIAS
- Parole d'un EPCI : Grand Cahors

Scribing : Nos débats en dessin

Les savoir-faire et les enjeux des organismes

- OPH de l'Ariège
- Tarn & Garonne Habitat
- Toulouse Métropole Habitat
- Néolia (à confirmer)

Scribing : Nos débats en dessin

CONCLUSION

Perspectives

10 ANS

LES ENTRETIENS ONT 10 ANS !
CONSULTEZ LES COMPTES-RENDUS
DES ÉDITIONS PRÉCÉDENTES SUR
www.habitat-occitanie.org



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT
Habitat social en Occitanie – Midi & Pyrénées

104, avenue Jean Rieux - 31500 Toulouse
Tél. 05 61 36 07 60
e.mail : occitanie@union-habitat.org
www.habitat-occitanie.org



Imprimé sur papier PEFC.

L E S E N T R E T I E N S

TERRITOIRES ET HABITAT

DÉC
2018

N°13



L'UNION SOCIALE POUR L'HABITAT

Habitat social en Occitanie – Midi & Pyrénées

LA LOI ELAN :
LES CONDITIONS
DU MAINTIEN DE LA
DYNAMIQUE AU SERVICE
DES TERRITOIRES

table ronde

INVITATION

Territoires et Habitat, les Entretiens

TABLE RONDE

→ LUNDI 3 DÉCEMBRE 2018 DE 14H00 À 17H00

Salle San Subra - 2/4 rue San Subra à Toulouse (Métro et parking Saint-Cyprien)

LA LOI ELAN : LES CONDITIONS DU MAINTIEN DE LA DYNAMIQUE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Construire plus de logements, simplifier les normes, protéger les plus fragiles et mettre les transitions énergétique et numérique au service des habitants : telle est l'ambition de la loi Elan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique).

S'adapter aux nouveaux modes de vie et aux différents besoins des territoires

Depuis trente ans, les modes de vie ont changé : la mobilité professionnelle a augmenté, la structure et les modes de vie des familles sont plus diversifiés et évoluent à chaque âge. Cadre de vie principal des citoyens, le logement doit être un levier pour lutter contre toutes les fractures territoriales.

Quelques mesures concrètes :

- La création d'un bail mobilité, plus souple, de 1 à 10 mois, pour faciliter la mobilité géographique et professionnelle, notamment des jeunes ;

- L'allègement des procédures pour le déploiement du très haut débit partout en France ;
- La revitalisation des centres-villes dégradés ;
- L'accélération de la rénovation énergétique des 7 millions de logements mal isolés.

Lutter contre les inégalités et favoriser la mixité

Le logement est devenu plus cher, à l'achat comme à la location, difficile d'accès pour certains ménages, long et complexe à construire. La loi Elan cherche à incarner un moteur de l'économie locale et un vecteur d'innovation.

Quelques mesures concrètes :

- Le réexamen périodique de la situation des locataires de logements sociaux par la commission d'attribution ;
- La réorganisation du secteur Hlm dans le respect des territoires ;
- L'accès à la propriété dans le logement social.

Améliorer les rapports locatifs

La loi propose de lever les blocages et de rééquilibrer les droits et devoirs de chaque public, afin de renouer la confiance entre les différents acteurs : propriétaires, bailleurs sociaux et locataires.

Quelques mesures concrètes :

- L'ouverture de la garantie Visale à l'ensemble des étudiants ;
- La création d'un bail numérique ;
- L'application de pénalités plus fortes contre les locations saisonnières abusives.

Améliorer l'accès au logement pour tous

La loi Elan veut concrétiser l'engagement du gouvernement en faveur des plus fragiles. Le plan quinquennal en faveur du « logement d'abord » permettra d'orienter les publics les plus précaires vers le logement adapté, en lieu et place de l'hébergement d'urgence.

Quelques mesures concrètes :

- Une meilleure coordination des procédures de prévention des expulsions locatives avec celle de surendettement ;
- Des sanctions accrues pour les marchands de sommeil.

Construire plus, mieux et moins cher

La loi ambitionne de construire plus de logements, en particulier en zones tendues, afin de proposer des logements adaptés aux évolutions de la société.

Quelques mesures concrètes :

- L'extension du permis d'innover en matière d'aménagement pour faciliter les grandes opérations d'urbanisme ;
- La simplification des normes pour donner aux entreprises et aux acteurs les capacités d'inventer des solutions nouvelles et de construire plus ;
- La transformation de bureaux en logements ;
- La diminution des recours abusifs pour accélérer la construction.

Institution

Nom

Prénom

Fonction

Téléphone

E-mail

Participera aux Entretiens du 3 décembre 2018

oui non

**Lieu : Salle San Subra
2/4 rue San Subra à Toulouse**

**Bulletin de participation à
retourner par mail à
occitanie@union-habitat.org
ou par courrier
avant le 26/11/2018**